

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT MAD & MOSELLE

Qualité de l'eau distribuée à Jouy-aux-Arches

Le 18/09/2026

À la suite de la publication récente des résultats du contrôle sanitaire réglementaire réalisé le 2 septembre 2026 à Jouy-aux-Arches, la Régie de l'eau et de l'assainissement Mad & Moselle souhaite apporter aux habitants les informations suivantes.

À ce jour, aucune restriction de consommation, d'usage ou de distribution de l'eau n'a été demandée par l'Agence régionale de santé (ARS) à Jouy-aux-Arches.

L'eau peut donc continuer à être consommée et utilisée normalement par les habitants.

Le prélèvement réalisé le 2 septembre a effectivement mis en évidence une faible contamination microbiologique ponctuelle. Ce résultat est intervenu alors qu'un incident technique affectant le dispositif de chloration de l'installation avait été constaté.

Cet incident a été identifié et résolu le jour même du prélèvement. Notre prestataire est intervenu et la chloration de l'eau a été renforcée afin de rétablir et de sécuriser la qualité microbiologique de l'eau distribuée.

Ces mesures correctives ont été mises en œuvre immédiatement dès l'identification de l'incident le 2 septembre dernier.

Un nouveau prélèvement de contrôle a été réalisé le 16 septembre afin de poursuivre la surveillance de la qualité de l'eau après les interventions effectuées. La Régie demeure en lien avec l'ARS dans le cadre du suivi réglementaire de la situation.

Depuis le signalement de cette situation, la commune de Jouy-aux-Arches est restée en contact permanent avec la Régie de l'eau et de l'assainissement Mad & Moselle afin de suivre les mesures correctives mises en œuvre et l'évolution de la qualité de l'eau distribuée.

La Régie assure une surveillance régulière de l'eau distribuée et intervient sans délai lorsque les résultats du contrôle sanitaire nécessitent la mise en œuvre de mesures correctives.

Nous remercions les habitants pour leur vigilance et leur attention portée à la qualité de l'eau distribuée.

La Régie de l'eau et de l'assainissement Mad & Moselle et la commune de Jouy-aux-Arches restent pleinement mobilisées dans le suivi de la situation. À ce jour, aucune restriction de consommation ou d'usage n'est en vigueur et l'eau peut être consommée normalement.

La Régie de l'eau et de l'assainissement Mad & Moselle